

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 3 décembre 2013 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bernier	Roger Bélanger
Lucie Fréchette	Paul-Éloi Dufresne
Denise Lauzière	Ginette Moreau

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

13.12.1 Ouverture de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

13.12.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

Il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu unanimement:

D'adopter l'ordre du jour comme suit :
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 3 décembre 2013.

Discours du Maire sur la situation financière de la Ville.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2013.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2013.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
 - 5.2 Dépôt du rapport mensuel de novembre 2013.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 Règlement d'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de Waterloo.
 - 6.2 Règlement sur la taxation.
 - 6.3 Règlement sur la tarification.
 - 6.4 Modification au règlement de zonage (Deck Hockey).

7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 7.1 Règlement 13-881 – Citation du Manoir Maplewood aux biens patrimoniaux.
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer pour novembre 2013.
 - 8.2 Subvention – La Grande Guignolée.
 - 8.3 Subvention – École Secondaire Wilfrid-Léger.
 - 8.4 Subventions aux organismes pour leurs fêtes de Noël.
 - 8.5 Mesure d'appariement fiscal – MAMROT.
 - 8.6 Facture Tecosol.
 - 8.7 Contribution aux fêtes de Noël.
9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 9.1 Ajout et programmation de télémétrie.
10. **SERVICE DU GREFFE**
 - 10.1 Annulation de résolution.
 - 10.2 Publication du discours du Maire dans le journal.
 - 10.3 Amendement à la résolution 13.11.9.1, calendrier des séances 2014.
11. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 11.1 Demande d'enseigne – Sérigraphie Nationale Inc.
 - 11.2 Demande d'enseigne – Dépanneur Beau-Soir.
 - 11.3 Abrogé.
 - 11.4 Demande PIIA – 39, rue Allen Ouest.
 - 11.5 Demande d'enseigne – Tim Hortons.
 - 11.6 Abrogé.
12. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 12.1 Nomination de présidente du CCU.
 - 12.2 Nomination d'une responsable des questions familiales.

COMMUNIQUÉS ET INFORMATIONS DU CONSEIL.
PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

13. VARIA
14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 3 décembre 2013.
15. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 14 janvier 2014 À 19 HEURES.

Adopté

13.12.3

Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour

Monsieur le Maire s'adresse au public, afin de l'inviter à intervenir sur les points cités à l'ordre du jour. – Aucune intervention.

13.12.4

Adoption du procès verbal du 12 novembre 2013

Il est proposé par madame Ginette Moreau et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal du 12 novembre 2013 tel que présenté.

13.12.5

Dépôt de documents

13.12.5.1

Dépôt du procès verbal du CCU.

13.12.5.2

Dépôt du rapport mensuel de novembre 2013.

13.12.6 **Avis de motion**

13.12.6.1 **Avis de motion – Règlement 13-868-1 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.**

Monsieur Paul-Éloi Dufresne donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement statuant sur un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (13-868-1) sera présenté pour adoption.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

13.12.6.2 **Avis de motion – Amendement au règlement sur la taxation.**

Madame Denise Lauzière donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant à modifier le règlement 12-750-17 sur l'imposition de taxes et les compensations.

13.12.6.3 **Avis de motion – Modification au règlement sur la tarification.**

Madame Denise Lauzière donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un amendement au règlement sur la tarification sera présenté pour adoption.

13.12.6.4 **Avis de motion – 13-848-12 (Deck Hockey).**

Monsieur Roger Bélanger donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un amendement au règlement de zonage (09-848) portant sur :

- Un ajout d'usage dans la zone R-10 permettant les activités intérieures à caractère commercial et les activités extérieures à caractère commercial.

Sera présenté pour adoption.

13.12.7 **Adoption de règlement**

13.12.7.1 **Adoption de règlement – Règlement 13-881- Citation du Manoir Maplewood.**

ATTENDU QUE Mme Denise Lauzière a donné, le 1^{er} octobre 2013, un avis de motion visant la citation du Manoir Maplewood aux biens patrimoniaux;

ATTENDU QU' Un avis public a été publié dans l'édition du 12 octobre 2013 du journal La Voix de L'Est, invitant toute personne intéressée à se prononcer sur ce projet de citation;

ATTENDU QU' Une réunion du comité du Patrimoine a été tenue le 22 octobre 2013, visant les motifs de la citation dudit immeuble.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte le règlement intitulé « Règlement n°13-881 visant la citation du Manoir Maplewood, sis au 26, rue Clark».

Adopté

13.12.8

Finances et administration

13.12.8.1

Finances et administration – Adoption des comptes à payer pour novembre 2013.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de novembre 2013;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour novembre 2013 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

13.12.8.2

Finances et administration -Subvention Chevaliers de Colomb – Guignolée.

ATTENDU QUE Les organisateurs de la Grande Guignolée ont déposé une demande d'aide financière pour contribuer à garnir les paniers de Noël destinés aux familles défavorisées;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a toujours soutenu cette cause financièrement;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire demeurer un partenaire officiel de la Grande Guignolée.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise Madame Suzanne Simard à effectuer un paiement de 500\$ aux Chevaliers de Colomb pour la Grande Guignolée.

Adopté

13.12.8.3

Finances et administration – Commandite École Secondaire Wilfrid-Léger.

ATTENDU QUE Les élèves du 5^{ième} secondaire de l'école Wilfrid-Léger ont déposé à la Ville une demande de commandite afin de financer la production de leur journal des Finissants;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal, fier de l'accomplissement de ces jeunes, accepte d'apporter une aide financière pour ce projet.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal verse un montant de 240.00\$ à titre de
commandite pour la production du journal des finissants de la
promotion 2013-2014 de l'École secondaire Wilfrid-Léger.

Adopté

13.12.8.4

Finances et administration – Subventions aux organismes pour leurs fêtes de Noël.

ATTENDU QUE Certains organismes ont déposé une demande
d'aide financière pour la tenue de leurs
festivités de Noël, à savoir :

- La Café-coop des écoles primaires Notre-Dame et St-Bernardin;
- CHSLD Waterloo pour les bénéficiaires du Centre d'hébergement de Waterloo;
- La maison des jeunes l'Exit;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal tient à venir en aide à ces
organismes en contribuant financièrement aux
activités pour les jeunes et les personnes
âgées.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal accepte de verser un montant de 500.\$ à
la Café-Coop pour défrayer une partie des coûts de son dîner de
Noël et pour lui permettre de maintenir des prix abordables pour
les dîners des enfants.

Que le Conseil municipal accepte de verser un montant de 200.\$
au CHSLD afin d'offrir le dessert aux bénéficiaires pour les repas
de Noël et du Jour de l'An.

Que le Conseil municipal accepte de verser un montant de 250.\$ à
la Maison des jeunes l'Exit pour le souper de Noël communautaire
du 21 décembre 2013.

Adopté

13.12.8.5

Finances et administration – Mesure d'appariement fiscal.

ATTENDU QUE Le Ministère des affaires municipales, des
régions et de l'occupation du territoire a
modifié le mode de versement et d'affectation
des redevances et subventions versées par
différents programmes gouvernementaux et
ce, de façon rétroactive;

ATTENDU QUE Les régularisations comptables qui devront
être apportées aux états financiers de 2013 de
la Ville de Waterloo pour tenir compte de la
nouvelle norme sur les paiements de transfert
entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles
d'engendrer un déséquilibre fiscal.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise la trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montants à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012.

Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adopté

13.12.8.6

Finances et administration – Paiement facture Tecosol.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, le 1^{er} mai 2012, octroyé à la firme Tecosol Inc., le contrat de décontamination des sols et de l'aquifère du terrain du puits Taylor;

ATTENDU QUE Le Directeur général a reçu la facture # 101390, au montant de 152 236 \$ avant taxes.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture 101390 au montant total de 152 236 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

13.12.8.7

Finances et administration – Contribution aux Fêtes de Noël.

ATTENDU QUE Le Sergent René Green, à titre de responsable du Comité organisateur de «Ville en fête» a déposé une demande de contribution afin de préparer une grande fête de Noël pour les enfants de Waterloo;

ATTENDU QUE Cet organisme a également demandé à la Ville de récupérer les sommes résiduelles de 2012 qu'il avait perçu auprès de ses commanditaires.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal accepte de verser au Comité Ville en fête, un montant de 2 000\$ à titre de contribution financière et accepte également de défrayer le coût du chapiteau nécessaire à la tenue de l'événement.

Que le Conseil municipal autorise la trésorière à remettre au Comité Villes en fête les montants non utilisés de 2012.

Adopté

13.12.9

Adjudication de contrat

13.12.9.1

Adjudication de contrat – Ajout et programmation de télémétrie.

- ATTENDU QUE Dans le cadre du fonds de la taxe sur l'essence Canada-Québec 2010 – 2013 (TECQ), la Ville de Waterloo s'est engagée auprès du gouvernement du Québec à procéder à l'installation à ses postes de pompage et ses trop-pleins, d'équipement de télémétrie;
- ATTENDU QUE Ces équipements permettent de suivre en temps réel le fonctionnement des installations, notamment lorsqu'il y a des crues au printemps et de fortes pluies;
- ATTENDU QUE Le MDDEFP demande également à la Ville de surveiller et de relever des données sur le fonctionnement et la capacité de nos équipements de traitement d'eaux usées, un impératif lié à la croissance et au développement de la ville;
- ATTENDU QUE Le Conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 a octroyé à Les installations Électriques Sylvain Durand le mandat de faire l'installation des équipements de télémétrie;
- ATTENDU QUE Les travaux de mise en service, de programmation des automates ainsi que la génération de rapports, ne sont pas inclus dans le contrat d'installation;
- ATTENDU QUE Toutes les communications seront acheminées vers le logiciel Look-Out de l'usine de filtration d'eau potable;
- ATTENDU QUE La firme EXP a fait la conception et la mise en service de ce programme lors de la construction ainsi que lors de la mise à niveau de l'usine de filtration.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics accepte l'offre pour la mise en service relative au projet d'ajout de télémétrie aux postes de pompes d'eaux usées, à la station d'épuration et aux regards de trop-plein tel que soumis par la firme EXP. offre No WAOV-00029394 en date du 20 novembre 2013, laquelle a été réduite au montant de 9 400\$ avant taxes.

Adopté

13.12.10

Service du greffe

13.12.10.1

Service du greffe – Annulation de résolution.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 12 novembre 2013, une résolution visant l'adoption du règlement 13-881 – Citation du Manoir Maplewood aux biens patrimoniaux a été adoptée;

ATTENDU QU' Il appert que, contrairement aux règlements municipaux, il doit s'écouler 60 jours entre l'avis de motion et l'adoption du règlement de citation.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil annule la résolution 13.11.6.1 adoptant le règlement de citation du Manoir Maplewood pour la remplacer par la résolution 13.12.7.1, adoptée lors de la présente séance.

Adopté

13.12.10.2

Service du greffe – Publication du discours du Maire.

ATTENDU QUE Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Discours du Maire doit être distribué à toutes les portes des citoyens de la Ville;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal peut, conformément au même article, adopter une résolution afin de procéder à la publication du Discours du Maire dans un média distribué sur le territoire de la Ville, ce qui représente une alternative plus simple.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise M. Éric Sévigny à expédier le texte du Discours du Maire au journal Panorama pour publication.

Adopté

13.12.10.3

Service du greffe – Établissement du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014 amendé.

ATTENDU QUE L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil d'une municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence,
il est proposé par Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement :

Que le calendrier amendé ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la municipalité de Waterloo, ces séances se tenant le mardi et débutant à 19 heures :

14 janvier 2014	4 février 2014	4 mars 2014
1 ^{er} avril 2014	6 mai 2014	3 juin 2014
8 juillet 2014	19 août 2014	9 septembre 2014
7 octobre 2014	4 novembre 2014	2 décembre 2014

Qu'un avis public amendé du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier, conformément à la Loi.

Adopté

13.12.11

Aménagement et urbanisme

13.12.11.1

Aménagement et urbanisme – Demande d'enseigne Sérigraphie Nationale Inc.

ATTENDU QUE La municipalité a reçu une demande pour la pose d'une enseigne pour l'implantation d'un nouveau commerce situé au 5475, boul. Industriel;

ATTENDU QUE L'affiche proposée sera de dimensions de 124" de large par 34" de hauteur, sera de HDU 2" d'épaisseur, avec le message "Sérigraphie Nationale Inc." d'après la police et les couleurs corporatives et sera apposée à plat sur le mur de façade du bâtiment;

ATTENDU QUE Les dimensions, le matériel, l'emplacement et les couleurs respectent la réglementation de zonage et du PIIA.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accepte la demande de permis d'affichage pour le commerce "Sérigraphie Nationale Inc." situé au 5475, boul. Industriel.

Adopté

13.12.11.2

Demande d'enseigne – Dépanneur Beau Soir.

ATTENDU QUE Le demandeur présente à la municipalité une demande de permis pour l'installation d'une nouvelle affiche (bannière corporative) d'un nouveau commerce (dépanneur);

ATTENDU QUE Le demandeur a déjà obtenu les permis appropriés afin d'agrandir le bâtiment existant et de rénover les installations pétrolières (Ultramar);

ATTENDU QUE L'enseigne proposée sera de dimensions de 187" de largeur par 32" de hauteur, sera de PVC de 1-3/4" d'épaisseur avec le message "Beau-soir". Il y aura éclairage périphérique en col de cygne;

ATTENDU QUE Les dimensions, le matériel, l'emplacement et les couleurs respectent la réglementation de zonage et du PIIA.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accepte la demande de permis d'affichage pour le commerce Beau Soir, situé au 4, rue Nord.

Adopté

13.12.11.4

Demande PIIA – Revêtement extérieur 39, Allen Ouest.

ATTENDU QUE Le demandeur présente à la municipalité une demande de permis pour la rénovation extérieure de son bâtiment;

ATTENDU QUE Le demandeur propose de remplacer le revêtement extérieur du bâtiment existant (déclin d'aluminium) par un nouveau revêtement de déclin de bois à l'horizontale ;

ATTENDU QUE Le bâtiment, situé dans la zone R-14, est régi par le règlement sur les PIIA au chapitre # 5, secteur centre-ville qui exige pour le revêtement des murs : "...le clin de bois ou d'aggloméré de bois posé à l'horizontale (largeur maximale du profile : 150 mm) ...";

ATTENDU QUE Le revêtement proposé répond aux exigences réglementaires.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accepte la demande de permis de rénovation au revêtement extérieur situé au 39, rue Allen ouest.

Adopté

13.12.11.5

Demande d'enseigne – Tim Hortons.

ATTENDU QUE Le demandeur présente à la municipalité une demande de permis pour installation d'affiches corporatives pour le commerce "Tim Hortons";

ATTENDU QUE La demande est pour deux (2) affiches à plat sur les murs du bâtiment et une (1) affiche sur le terrain sur poteau de type potence;

ATTENDU QUE Les dimensions, le matériel, l'emplacement et les couleurs des affiches proposées respectent la réglementation de zonage et du PIIA.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accepte la demande de permis d'affichage pour le commerce "Tim Hortons" situé au 5, rue Nord.

Adopté

13.12.12

Ressources humaines

13.12.12.1

Ressources humaines – Nomination de présidente du CCU.

ATTENDU QUE Les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme ont été nommés lors de la séance du 12 novembre 2013;

ATTENDU QUE La nomination de la présidente de ce comité doit être adoptée par le Conseil municipal.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bernier
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal nomme Mme Lucie Fréchette à titre de présidente du CCU.

Adopté

13.12.12.2

Ressources humaines – Nomination d'une responsable des questions familiales.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient une politique familiale;

ATTENDU QU' Une nomination s'impose afin de déléguer un(e) conseiller(ère) au titre de responsable des questions familiales auprès de Carrefour Action municipale et famille;

ATTENDU QUE La conseillère Ginette Moreau agira à titre de porte-parole des familles et des aînés auprès du conseil municipal et de la communauté.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bernier
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal nomme Mme Ginette Moreau responsable des questions familiales au sein du Conseil.

Que le Conseil municipal demande à Mme Moreau d'assumer le leadership du développement et du suivi de la politique familiale municipale.

Adopté

Communiqués et information du conseil

La période suivante est réservée aux membres du Conseil afin qu'ils émettent leurs communiqués et information du domaine municipal.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

M. Desjardins questionne sur la résolution 13.12.8.5, Mesure d'appariement fiscal.

M. Gaétan Arel questionne à savoir si la Ville prévoit une augmentation de taxes.

Mme Valérie Arsenault, demande des nouvelles des documents qu'elle a déposés à la Ville.

13.12.13

Varia

13.12.14

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 3 décembre est levée à 19h52.

13.12.15

Prochaine assemblée

Lundi, le 16 décembre 2013 à 19 heures.

Maire

Greffier